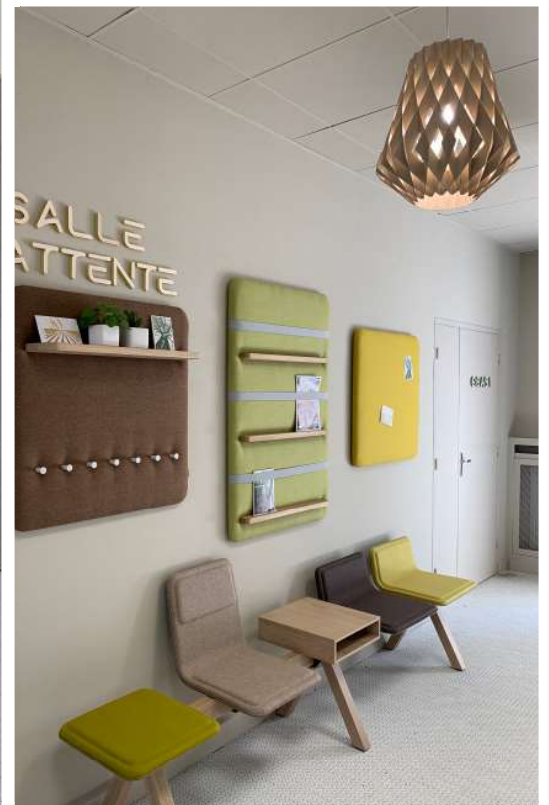


VILLE DE
MER

Loir-et-Cher

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Conseil municipal du 2 février 2021

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
PARTIE I : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL, EUROPÉEN, NATIONAL ET RÉGIONAL.....	3
I- Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2020 - 2021.....	3
II- Le contexte national : Loi de finances pour 2021 - Principales dispositions financières relatives aux collectivités territoriales	7
III- Le Contexte économique régional : Une conjoncture en dent de scie	12
PARTIE II : LE CONTEXTE LOCAL - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021.....	13
I- Les éléments de cadrage de la construction budgétaire 2021.....	13
II- Les soldes intermédiaires de gestion.....	14
III- Les Orientations Budgétaires 2021 du Budget Général.....	16
IV- Les Orientations Budgétaires 2021 du Budget Annexe Gendarmerie, budget HT.....	29
V- Analyses de la dette	29

PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2021.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est donc proposé :

- D'étudier le contexte économique international, national et régional
- De présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2021

PARTIE I : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

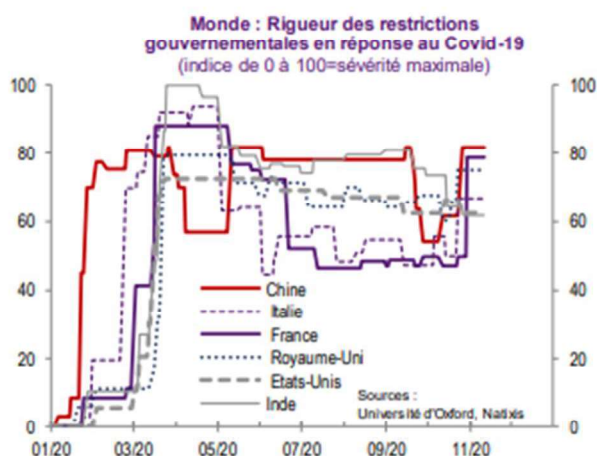
I – Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2020-2021

1- L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2ème trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.



Après une chute record de l'activité au 1^{er} semestre 2020, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % aux Etats-Unis + 12,7 % en zone euro

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui ont pesé sur l'activité au 4^{ème} trimestre 2020.

Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, la vaccination constitue une véritable lueur pour enrayer la pandémie.

2- Une reprise mondiale progressive, mais inégale

En supposant que les nouveaux foyers épidémiques puissent être maîtrisés et que la perspective d'un vaccin largement disponible vers la fin de 2021 contribue à soutenir la confiance, l'économie mondiale devrait enregistrer une reprise progressive mais inégale au cours des deux prochaines années.

Total OCDE, sauf mention contraire

	Moyenne					2020	2021	2022
	2013-2019	2019	2020	2021	2022	T4	T4	T4
Pourcentage								
Croissance du PIB en volume¹								
Monde ²	3.3	2.7	-4.2	4.2	3.7	-3.0	3.8	3.8
G20 ²	3.5	2.9	-3.8	4.7	3.7	-2.3	3.6	3.9
OCDE ²	2.2	1.6	-5.5	3.3	3.2	-5.1	3.7	2.9
États-Unis	2.5	2.2	-3.7	3.2	3.5	-3.2	3.4	2.9
Zone euro	1.8	1.3	-7.5	3.6	3.3	-7.3	4.7	2.9
Japon	0.9	0.7	-5.3	2.3	1.5	-3.2	2.0	1.5
Non-OCDE ²	4.3	3.6	-3.0	5.1	4.2	-1.2	3.8	4.5
Chine	6.8	6.1	1.8	8.0	4.9	5.4	4.1	5.4
Inde ³	6.8	4.2	-9.9	7.9	4.8			
Brésil	-0.5	1.1	-6.0	2.6	2.2			
Taux de chômage⁴	6.5	5.4	7.2	7.4	6.9	7.2	7.3	6.6
Inflation^{1,5}	1.7	1.9	1.5	1.4	1.6	1.2	1.5	1.7
Solde des administrations publiques⁶	-3.2	-3.0	-11.5	-8.4	-5.7			
Croissance du commerce mondial¹	3.3	1.0	-10.3	3.9	4.4	-9.9	5.1	4.1

1. Pourcentage de variations ; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.

2. Pondérations variables, PIB en parités de pouvoir d'achat.

3. Exercice budgétaire.

4. Pourcentage de la population active.

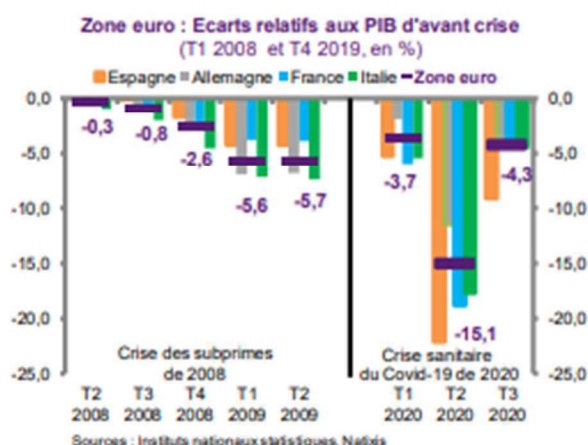
5. Déflateur de la consommation privée.

6. Pourcentage du PIB.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108.

Après avoir fortement chuté cette année, le PIB mondial devrait augmenter d'un peu plus de 4,25% en 2021, puis de 3,75% en 2022.

3- Zone euro – une reprise d'activité en retrait



Après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, a fortement rebondi, passant de - 11,8 % au 2^{ème} trimestre 2020 à + 12,7 % au 3^{ème} trimestre 2020 (-4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration, d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Prévisions de la BCE					
En %		2019	2020	2021	2022
Inflation IPCH	sept	1,2	0,3	1,0	1,3
	juin	1,2	0,3	0,8	1,3
Inflation sous-jacente	sept	1,0	0,8	0,9	1,1
	juin	1,0	0,8	0,7	0,9
Croissance du PIB (vol.)	sept	1,3	-8,0	5,0	3,2
	juin	1,2	-8,7	5,2	3,3

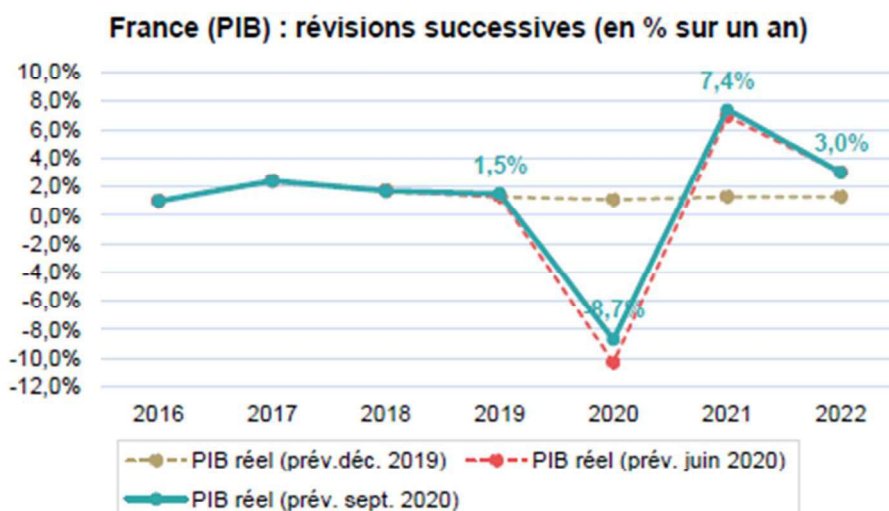
Sources : Eurostat, Natixis

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

4- France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays.

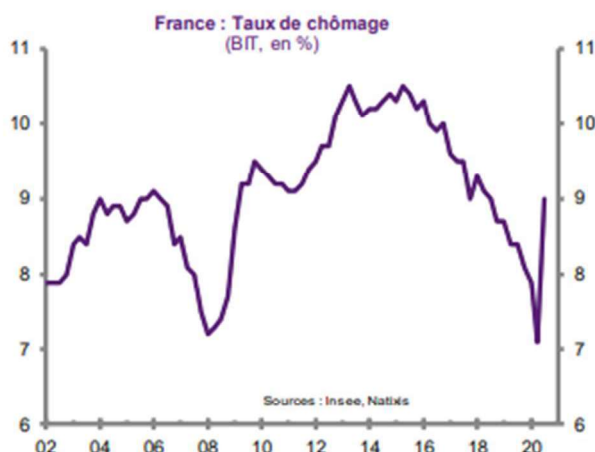
Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8.7% sur l'ensemble de l'année 2020.



Source : Banque de France

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi.



Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 9 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures visent à soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), à soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et à soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Plan "France Relance" 2021-2022

Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Ce plan de relance massif va fortement augmenter la dette publique française mais cela ne devrait pas affecter la viabilité de cette dette en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p
Capacité de financement des administrations publiques	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-6,7
Soldes structurel des administrations publiques	-2,4	-2,2	-1,2	-1,2	-3,6
Etat	-3,1	-2,8	-3,5	-8,7*	-5,5
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1	1,1*	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6	-2,6	-1,0
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	116,2
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5

II- Le contexte national : Loi de finances pour 2021 Principales dispositions financières relatives aux collectivités territoriales

Après une année 2020 marquée par quatre lois de finances rectificatives en vue d'apporter des solutions d'urgence, la loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des

conséquences économiques et sociales de la crise. Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.

Celle-ci prévoit diverses mesures portant sur la fiscalité locale et notamment une réforme de la fiscalité économique locale. Si les dotations de l'État aux collectivités sont globalement stables et que l'État assumera la grande majorité de la charge financière du plan de relance, les collectivités observent une réduction de leurs marges de manœuvre.

1- Maintien du calendrier initial de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances de 2018 prévoyait une suppression du produit de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

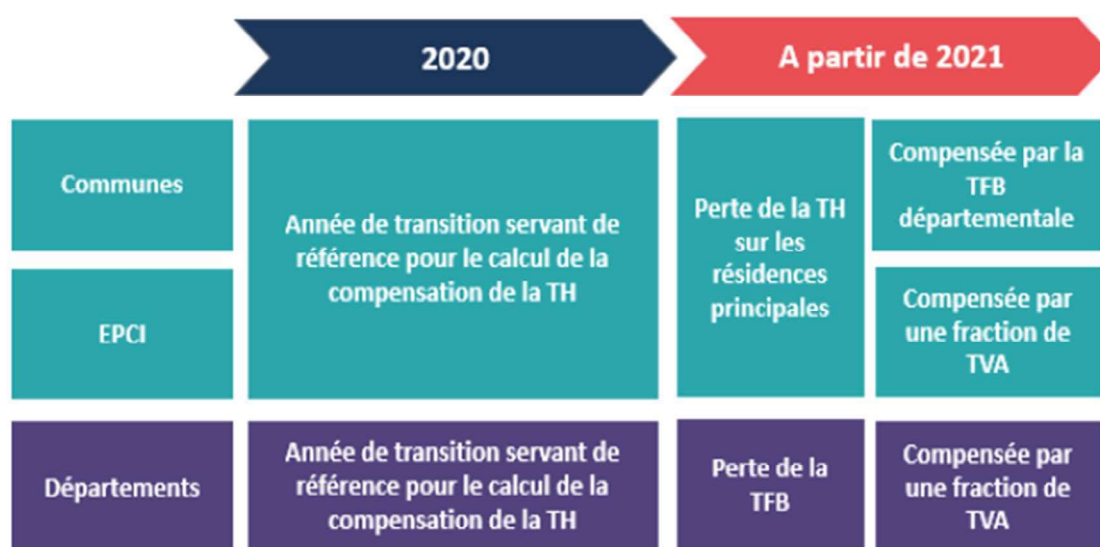
En 2020, 80% des ménages ont cessé de payer la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.



S'agissant des communautés de communes, la suppression de la TH sera compensée par une fraction de TVA.

Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe a été remis en cause par un amendement gouvernemental.

En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors.

Afin de l'éviter, un amendement a prévu un nouveau mode de calcul de la compensation avec un **versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard.**

2- Concours financiers de l'État : Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement, DGF 2021

Le montant de la DGF 2021 sera stable par rapport à 2020, avoisinant les 27 milliards d'euros.

A périmètre courant	PLF 2021 (milliers €)	LFI 2020 (milliers €)	Evolution PLF 2021 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 756 368	26 846 874	-0,3%

Les dotations de péréquation des communes seront majorées de 180M€, identique à l'exercice 2020, à raison de 90M€ pour la DSU et 90M€ pour la DSR.

S'agissant des EPCI, la dotation de péréquation est majorée de 30M€, identique à l'exercice 2020, à raison de 30M€ pour la dotation d'intercommunalité.

A compter de 2022, la réforme des indicateurs financiers rentrera en vigueur afin de neutraliser les effets de la réforme fiscale et pour tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- la suppression de la taxe d'habitation
- la part départementale de foncier bâti aux communes
- la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation.

3- Baisse des impôts de production de 10 milliards €

La Loi de Finances (LF) 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards € du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici 2022.

L'une des mesures, détaillée de la loi de Finances, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : **cette mesure impacte les Communauté de communes et non les communes.**
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) **cette mesure impacte les Communauté de communes et non les communes.**
- Le gouvernement prévoit de réduire de moitié la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (-1,75 milliard d'euros) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (-1,54 milliard d'euros) acquittées par les entreprises, en agissant sur les modalités de calcul des bases (valeur locative) et sur le dynamisme de ces impositions.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 milliards € en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales.

⇒ **Cependant, le pouvoir de taux se fera que sur la moitié de la base des valeurs locatives cadastrales.**

4- Simplification de la TCFE : La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

La TCFE est composée de :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)

Ces taxes ont toutes pour assiette la quantité d'électricité consommée par les particuliers et les professionnels (sauf exceptions).

Actuellement, la 1^{ère} taxe applique à cette assiette un tarif national en €/MWh alors que les 2 dernières taxes appliquent un tarif local. Il est calculé par l'application d'un coefficient multiplicateur (encadré mais voté par la collectivité compétente) à un montant de base (en €/MWh) fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

2 objectifs apparaissent :

- ⇒ **Simplifier la gestion de la TCFE**
- ⇒ **Harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national**

Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe via la fixation du coefficient multiplicateur le perdront progressivement.

5- Automatisation du FCTVA

La loi de Finances prévoit dans son article 57, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Repoussé lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

- **Rappel du fonctionnement du FCTVA**

Le dispositif est régi par les articles L1615-1 à 1615-12 du CGCT.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement.

Il constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissements : 5,949 Md€ en 2020. Pour 2021, le fonds devrait progresser de 546 M€.

Pour rappel : le taux de FCTVA est de 16,404% appliqué au montant TTC.

Les différents régimes de versement du FCTVA :

Versement N+2	Régime de versement droit commun. Il prévoit une perception du FCTVA 2 ans après la réalisation de la dépense.
Versement N+1	Régime dérogatoire notamment pour les communes qui se sont engagées en 2009 dans une convention de progression d'investissement.
Versement N	Seuls les EPCI ont la possibilité de percevoir le fonds l'année de la réalisation de la dépense.

Le dispositif exposé dans l'article 57 de la loi de Finances, vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et du versement du FCTVA avec plusieurs bénéfices associés :

- **Davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de FCTVA permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités.**
- **Une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement**

- **Modification de la base d'éligibilité**

La mise en place de l'automatisation du fonds conduit à utiliser la nomenclature comptable des dépenses engagées comme base d'éligibilité et non plus la nature.

L'article prévoit également la modification de l'article L1615-1 du CGCT qui définit le FCTVA : l'expression « remboursement intégral » est supprimé au profit de « compenser ».

Il semble donc que les attributions du FCTVA risquent d'être réduites.

Un décret vient préciser l'application du dispositif, mais d'ores et déjà, les fonds de concours versés par des collectivités territoriales et EPCI pour des dépenses d'investissement sur leur domaine public routier, ne seront plus éligibles au FCTVA à compter des nouvelles dépenses de l'exercice 2021.

6- Mise en place de la possibilité de transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme

Actuellement, la taxe d'aménagement est éligible dès la délivrance des autorisations d'urbanisme.

L'article 44 de la loi de Finances 2021, propose de décaler l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux soumis à autorisation afin de fusionner les obligations déclaratives avec celles liées aux changements fonciers.

L'article 44 propose également d'habiliter le Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance afin de définir, d'ici à 2022, le cadre normatif du transfert des taxes d'urbanisme. Cette ordonnance sera soumise à la consultation des collectivités territoriales. Le transfert devrait être effectif au 2ème semestre 2022.

III – Le Contexte économique régional : Une conjoncture en dent de scie (Source : DIRECCTE décembre 2020)

1- Hausse des demandeurs d'emploi

Au deuxième trimestre 2020, l'emploi salarié est encore en recul en Centre-Val de Loire, malgré un rebond des effectifs dans l'intérim, première variable d'ajustement en période de crise. Le nombre de demandeurs d'emploi repart nettement à la hausse.

2- Une activité économique variable en fonction des secteurs

Si l'après confinement a été marqué par un rebond relativement rapide de l'activité économique, elle n'a pas retrouvé son niveau d'avant - crise : fin août, ce niveau reste inférieur de 5,3 % par rapport à une période normale, après - 31 % fin avril.

En novembre, l'activité a été relativement stable dans l'industrie et le bâtiment, tandis que les services enregistraient un repli marqué, caractérisé néanmoins par de fortes disparités. La restauration et l'hébergement, ont été logiquement les plus touchés.

En revanche, les services aux entreprises ont pu bénéficier d'une demande encore soutenue, ainsi que de la possibilité de recourir au télétravail.

Indicateurs clés de la région Centre-Val de Loire

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente *	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié total (en milliers) **	30/09/2020	CVS - 2 ^e trim. 2020	884,0	↘	↘
Emploi salarié privé (en milliers) **	30/09/2020	CVS - 2 ^e trim. 2020	669,1	↘	↘
Emplois intérimaires (en milliers) **	30/09/2020	CVS - 2 ^e trim. 2020	27,0	↗	↗
Taux de chômage (en %) **	30/09/2020	CVS - 2 ^e trim. 2020	6,8	↘	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C) *	27/10/2020	CVS - 3 ^e trim. 2020	219 230	↘	↔
Entreprises					
Créations d'entreprises *	15/10/2020	CVS - 3 ^e trim. 2020	6 279	↗	↗
Défaillances d'entreprises *	02/11/2020	brute - cumul annuel au 3 ^e trim. 2020	1 222	↘	↘

PARTIE II : LE CONTEXTE LOCAL LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

I- LES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2021

Voté en début d'année, le budget permet de reprendre les résultats 2020 ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) 2020.

Pour information, les restes à réaliser RAR, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique signé) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines (réception de la notification) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Les RAR sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Les recettes 2021 sont estimées de façon prudentielle en l'absence de notifications de bases fiscales et en l'absence de notification de dotations de l'État (DGF), inconnues à ce jour.

Des décisions modificatives pourront, au cours de l'année, venir modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer les dépenses ou ressources nouvelle

II- LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

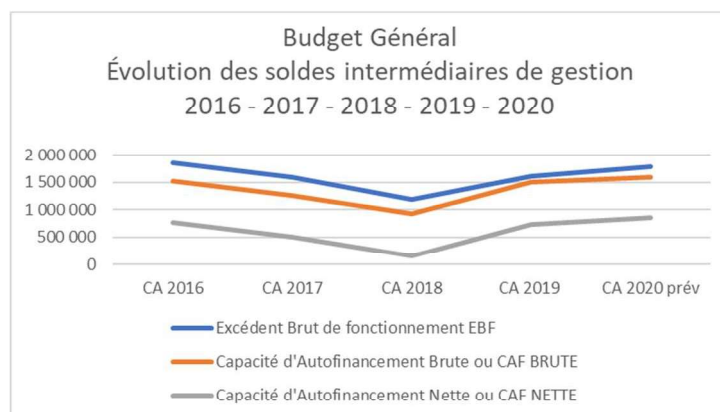
Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'évaluer le niveau de richesse de la commune.

- L'Excédent brut de fonctionnement, EBF, est calculé par différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement de l'année (hors charges et produits financiers, produits et charges exceptionnels, hors opérations liées au patrimoine). Il reflète la capacité de la section de fonctionnement à dégager un autofinancement
- La capacité d'autofinancement brute, CAF Brute, correspond à l'EBF minoré du résultat financier (dont intérêt de la dette) et des charges et produits exceptionnels (hors gestion patrimoniale).
La CAF Brute correspond à l'autofinancement de l'année permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et le cas échéant, de participer à l'autofinancement de son investissement.
- La capacité d'autofinancement nette, CAF Nette, est calculée à partir de la CAF Brute, après déduction de l'amortissement du capital de la dette.
La CAF nette permet d'évaluer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.

Pour information, en l'absence de comptes de gestion définitifs, les Soldes Intermédiaires de Gestion 2020, SIG, sont prévisionnels. Une analyse rétrospective plus approfondie de l'année 2020 sera présentée lors du vote du BP 2021.

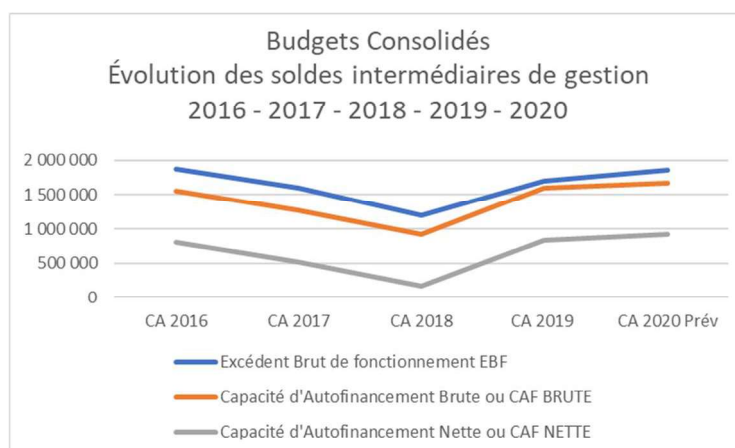
➤ Budget Général

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 prév
Excédent Brut de fonctionnement EBF	1 845 029	1 596 815	1 184 457	1 602 309	1 776 708
Capacité d'Autofinancement Brute ou CAF BRUTE	1 527 171	1 264 924	915 617	1 503 269	1 582 106
Capacité d'Autofinancement Nette ou CAF NETTE	767 273	507 015	152 806	735 027	845 609



➤ Budgets Consolidés (Budget Général + Budget Gendarmerie)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Prév
Excédent Brut de fonctionnement EBF	1 879 042	1 600 520	1 195 427	1 703 213	1 867 790
Capacité d'Autofinancement Brute ou CAF BRUTE	1 561 564	1 268 629	926 587	1 604 172	1 670 193
Capacité d'Autofinancement Nette ou CAF NETTE	801 666	510 720	163 776	835 931	918 916



III- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET GÉNÉRAL

1- ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES

Compte tenu du faible niveau d'information connu lors de la rédaction de ce rapport et du manque de lisibilité, les hypothèses d'augmentation des recettes fiscales et des concours financiers de l'État sont estimées dans un esprit prudentiel.

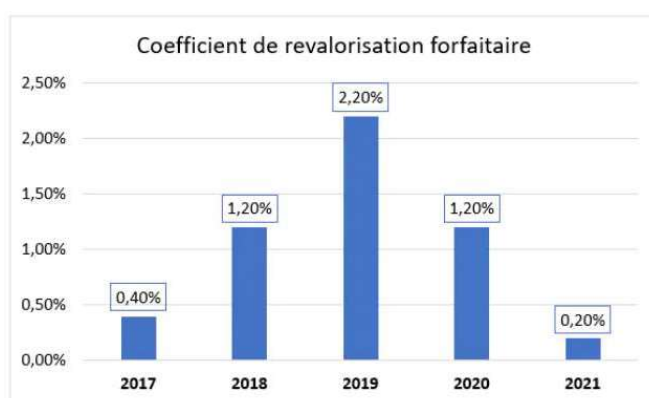
✓ Les contributions directes

Le point 1.6 de l'article 5 de la Loi de Finances prévoyait que les communes perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de Taxe d'Habitation 2021 sont figés à leur niveau de 2017.

Le coefficient de revalorisation des bases est au plus bas depuis des années avec 1,002.

Pour rappel, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, la Loi de Finances prévoit le transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier bâti aux communes à compter de 2021. Ainsi, le taux de Taxe Foncier Bâti 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 (24.4% pour le Loir-et-Cher) et du taux communal de foncier bâti 2019 (28.13% pour la commune de MER).

- ▶ Hypothèse retenue : + 0.2 % suivant l'évolution mécanique des bases de Taxe Habitation
- ▶ Hypothèse retenue : + 0.2 % suivant l'évolution mécanique des bases de TF et TFNB
- ▶ L'évolution physique des bases n'est pas prise en compte
- ▶ Comme l'an passé, et pour la quatorzième année consécutive, les taux de fiscalité des Taxes Foncières sur le Bâti et le non Bâti 2021 n'augmenteront pas.



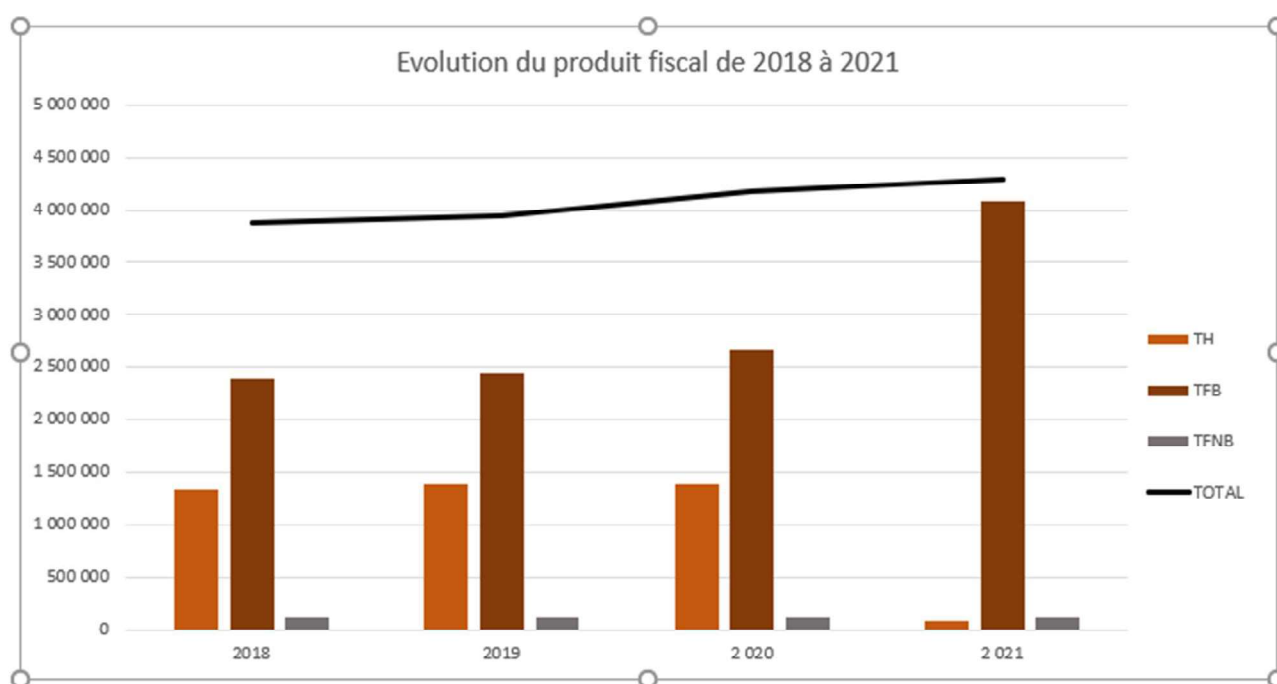
- ✚ **Taux de TH 2021 : 24.31%** taux figé à celui de 2017 imposé dans la Loi de Finances 2021
- ✚ **Taux de TFB 2021 : 52.53 %**

- Taux communal : 28,13%
- Taux départemental : 24,4%

🇫🇷 Taux de TFNB 2021 : 86.57%

Imputation Comptable		2018	2019	2020	2021		TAUX		2018	2019	2020	PRÉVISIONS BP 2021		Évolution 2020/2021	
		BASES DEFINITIVES 2018	BASES DEFINITIVES 2019	BASES DEFINITIVES BP 2020	BASES PREV BP 2021 avant applicat' du COCO	BASES PREV BP 2021 après correction	Avr réfor.	Après réfor.	PRODUIT FISCAL 2018	PRODUIT FISCAL 2019	PRODUIT FISCAL 2020	FISCAL PREVISIONNEL avant applicat' du COCO 2021	PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL après correction		
73111	TH	5 548 530	5 703 536	5 706 728		385 506	24,31%	24,31%	1 348 848	1 386 564	1 387 319	93 738	93 738	115 115	2,76%
73111	TF	8 516 505	8 657 198	9 438 924	9 438 924	7 760 580	28,13%	52,53%	2 400 797	2 437 790	2 667 937	4 958 267	4 076 633		
73111	TFNB	141 793	142 307	137 118	137 392	137 392	86,57%	86,57%	122 750	123 195	118 703	118 940	118 940	237	0,20%
TOTAL :									3 872 395	3 947 549	4 173 959	5 170 946	4 289 312	115 353	2,69%

74834	Allocations compensatrices												
								134 822	142 314	142 315	50 000	50 000	
TOTAL :								4 007 217	4 089 863	4 316 274	5 220 946	4 339 312	



✓ Les contributions indirectes

	2018	2019	2020	BP 2021 PREV.
Taxe additionnelle sur les droits de mutation DMTO Recette de Fonctionnement	121 434	145 180	171 157	100 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité TCCFE Recette de Fonctionnement	103 094	98 915	98 684	98 000

Taxe sur les pylône électriques Recette de Fonctionnement	28 380	29 100	30 480	30 480
Taxe d'aménagement Recette d'investissement	64 297	26 443	41 683	30 000
TOTAL :	317 205	299 639	342 004	258 480

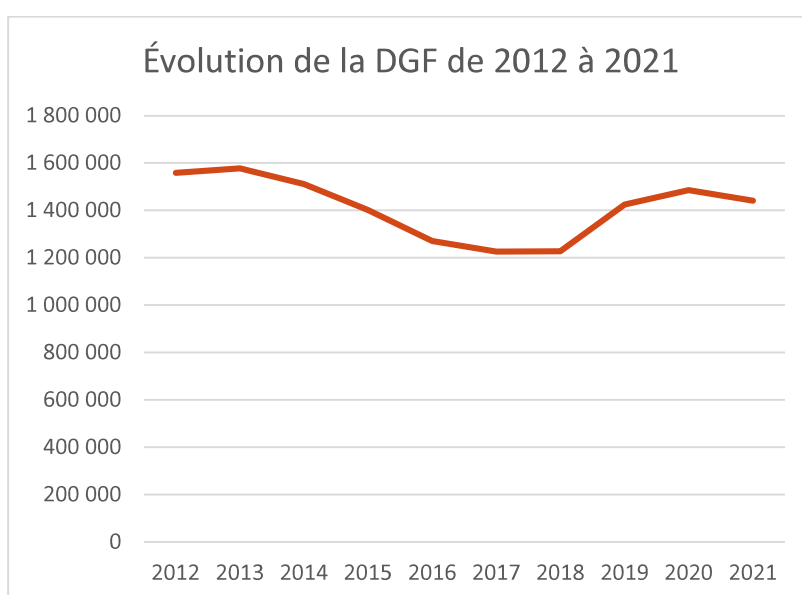
✓ Les concours financiers de l'État

Du point de vue des concours financiers (DGF) qui comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP), la loi Finances 2021 n'apporte aucune modification notable de ces dotations.

S'agissant de la ville de MER, même si la DSR a connu une augmentation de 52 310 € entre 2019 et 2020, il convient de rester prudent compte tenu d'écroulements possibles dus à l'augmentation du potentiel fiscal sur le territoire.

- Hypothèse retenue : baisse de - 3 %

	Évolution de la DGF de 2012 à 2020										DGF Prév 2021	ÉCARTS 2020/2021	
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Dotation forfaitaire DF	1 200 212	1 203 040	1 149 285	1 005 254	853 520	777 221	770 250	768 178	763 412	740 510	-22 902	-3,00%	
Dotation nationale de péréquation DNP	105 727	108 253	85 184	89 518	87 997	109 639	105 524	120 890	135 206	131 150	-4 056	-3,00%	
Dotation de solidarité rurale DSR	252 807	266 718	275 834	306 351	328 576	339 659	351 519	534 690	587 000	569 390	-17 610	-3,00%	
TOTAL DGF	1 558 746	1 578 011	1 510 303	1 401 123	1 270 093	1 226 519	1 227 293	1 423 758	1 485 618	1 441 050	-44 568	-3%	



✓ Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle, en application de la loi de finances pour 2010 (n° 2009-1673 du 30 décembre 2009).

Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». Depuis 2014, les montants des prélèvements (ou reversements) au titre du FNGIR sont figés.

- ▶ S'agissant de la ville de MER, le montant de la recette du FNGIR 2020 s'élève à 63 550 €.

2- ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉPENSES

✓ La politique des Ressources Humaines 2021

Depuis 2017, l'organisation administrative de la commune de MER repose sur un organigramme mutualisé avec la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

L'objectif a été de créer une culture commune, en partageant des compétences et savoir-faire afin de gagner en efficience tout en garantissant la qualité de service rendu à la population sur l'ensemble du territoire mérois.

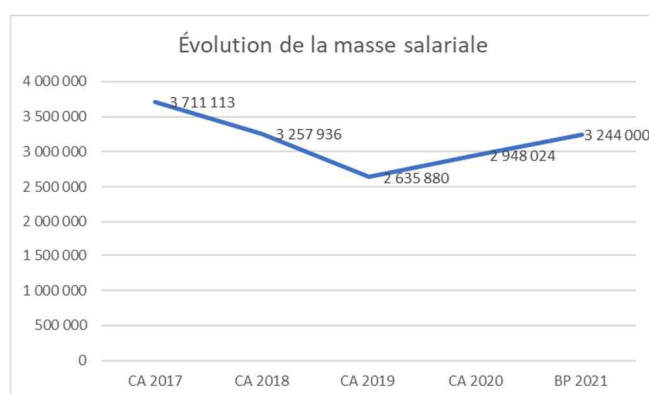
Cette volonté commune s'est confirmée avec la mise en place d'un organigramme mutualisé en 2019, réactualisé fin 2020. Il est constitué de trois pôles (moyens généraux, services à la population, services techniques)

L'année 2021 sera marquée par :

- La mutation de 6 agents vers la CCBVL (5 agents du service scolaire et 1 agent administratif)
- Le recrutement de 6 agents au service Technique dont 2 remplacements
- Le recrutement d'1 agent au service des Sports en remplacement d'un départ en retraite
- La mutation d'1 agent au service informatique
- Le recrutement de contractuels pour le service de la piscine

📊 L'évolution de la masse salariale

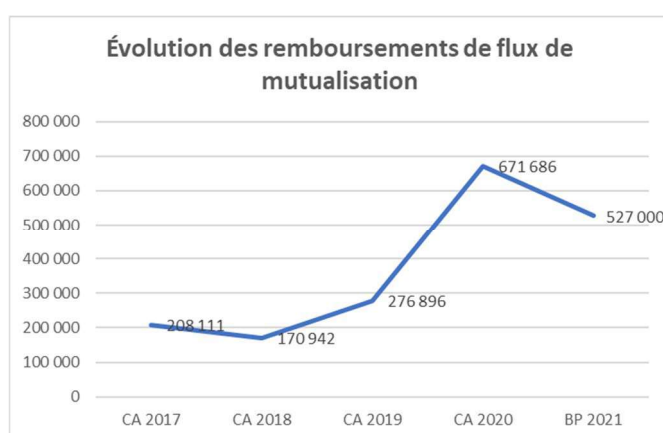
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Montant total des charges de personnel (Chapitre 012)	3 706 910	3 672 700	3 711 113	3 257 936	2 635 880	3 385 300	2 948 024	3 244 000



Pour information, le montant prévisionnel 2021 des dépenses de flux de mutualisation s'élève à 527 000 €, soit 16.25% du montant total.

📊 L'évolution des recettes de flux de mutualisation

Le montant prévisionnel des recettes 2021 s'élève à 527 000 €



S'agissant des flux de mutualisation 2021, une Décision Modificative (DM) de budget ajustera, en fin d'année, les crédits en dépenses (chapitre 012) et en recettes (chapitre 70) en fonction de la masse salariale réelle.



La structure des effectifs détaillés

► Nombre d'emploi permanents et non permanents (ETP)

	2020		Prévision 2021	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Emplois permanents	52	47,97	49	44,97
Emplois non permanents	13	11,67	18	16,67
Nombre total d'agents	65	59,64	67	61,64

► Répartition des agents sur emplois permanents par filières

Filière	2020			Prévision 2021		
	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total
Administrative	12	2	14	11	2	13
Technique	25	1	26	21	3	24
Culturelle	2	2	4	2	2	4
Sportive	3	0	3	2	1	3
Police	3	0	3	3	0	3
Médico-sociale	1	1	2	1	1	2
TOTAL	46	6	52	40	9	49

► Temps de travail annuel de la collectivité : 1 596 h

✓ Les attributions de compensation, AC

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre une communauté de communes et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, la CCBVL a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus, en tenant compte du montant des transferts de charges calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Depuis 2018, et au vu des montants des charges transférées des compétences (Voirie, GEMAPI, Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse et Musique), les AC sont dites « négatives » : La commune compense auprès de la CCBVL, et le montant des compétences transférées.

- Pour information, le reversement des AC négatives 2020 à la CCBVL s'élevait à 901 746 €

Communes	Produits TP base 2001	Voirie	Gemapi	Scolaire	Petite Enfance	Jeunesse	Musique	Reversement de la dynamique des Taxes Foncières sur les zones d'activité de MER	TOTAL CHARGES TRANSFÉRÉES	AC DÉFINITIVES 2020
MER	1 217 457	4 331	14 022	1 596 857	37 000	156 326	155 720	154 947	2 119 203	-901 746

► Montant prévisionnel 2021 : 902 000 €

Nonobstant, le montant de ces AC sera réajusté en fin d'année, conformément à la délibération n° 2019-48 du 17 juin 2019 actant le principe de reversement, entre la commune de MER et la CCBVL, des taxes foncières sur le bâti, sur les zones d'activité situées sur la commune : ZAC Les Portes de Chambord, les zones d'activité de la Mouée et des Cent Planches.

Ainsi, afin de permettre à la Communauté de communes de poursuivre le développement et l'entretien de ces zones d'activité, dont elle à la charge, 80 % de la variation du produit fiscal généré sera reversé, par le biais des AC à la CCBVL, selon les modalités de calcul ci-après :

► $[(\text{bases nettes de TF de l'année N} - \text{bases nettes de TF au 31/12/2018}) \times 28,13 \text{ \%}] \times 80 \text{ \%}$

✓ Les subventions versées aux associations

	2 017	2 018	2 019	2 020	2021 Prév
BP	248 610	240 000	236 500	235 000	260 000

✓ Les principales participations et contributions versées

CCAS

Comme l'an passé, une dotation de 9 000 € est versée au budget CCAS pour accompagner les personnes en difficulté.

Participation au SDIS

	2 017	2 018	2 019	2 020	2021 Prév
BP	148 000	148 000	149 000	151 000	153 000

✓ Les demandes de crédits des services

Compte tenu de la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la réforme de la fiscalité locale et des circonstances inédites engendrées par la crise sanitaire, le budget 2021 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement difficile.

C'est dans cette perspective qu'un effort de rigueur a été demandé à chaque service afin d'élaborer un budget à enveloppe constante.

S'agissant des investissements, les prévisions budgétaires 2021 marqueront la poursuite de programmes, comme la requalification de l'Avenue Maunoury, l'agrandissement de la gendarmerie ainsi que des programmes porteurs d'enjeux financiers comme notamment la création d'un carrefour à feux sur la RD 2152 au niveau de l'Avenue de la Paix et de la route de Chantecaille et les travaux pour la médiathèque qui nécessitent de faire des efforts de gestion budgétaire.

En conséquence, ces investissements pèsent fortement sur notre budget et ainsi, la maîtrise des dépenses et l'optimisation financière restent notre priorité.

1- LA CULTURE

BP 2021				
Dépenses			Recettes	
Arts plastiques	2 640 €	Achat de matériel divers et intervention d'artistes ou d'enseignants	4 000 €	Recettes Familles
Médiathèque	35 500 €	- Fluides (eau, électricité, carburant ...) - Achat de matériel divers, renouvellement de livres - Programmation d'animations culturelles		
Musée La Corbilière	42 000 €	- Fluides (eau, électricité, carburant ...) - Achats de matériel divers (tapis, coussins, escabeau, luxmètre/hygromètre...) - Mobilier : vitrines et meubles de rangement - Mise en place d'une signalétique extérieure et d'un système d'éclairage du bâtiment principal - Actions culturelles : expositions temporaires (Biennale d'art contemporain en Beauce, Les Monumentales, exposition en lien avec le Festival la Clé des portes et la Maison de la magie de Blois), nuit du musée, journée du patrimoine		
Programmation culturelle	20 080 €	- Cachets artistiques et défraiements des artistes pour la saison culturelle théâtre et musique - Droits d'auteurs : SACEM ou SACD - Locations de matériel - Rémunérations de techniciens et prestations supplémentaires (Spectacle "Stay on the line", "Off the wall") - Communication, relations publiques	3 200 €	- Subvention départementale dans le cadre du programme Festillésime - Recettes billetterie
TOTAL	100 220 €		7 200 €	

2- LE SPORT

BP 2021				
Dépenses			Recettes	
Piscine	100 300 €	<ul style="list-style-type: none"> - Fluides (eau, électricité, gaz) - Achat d'un plongeur, défibrillateur semi-automatique - Produits d'entretien et de traitement de l'eau - Analyse de l'eau - Travaux d'entretien divers, remise aux normes, révisions diverses - Formations diverses (PSE1 et Chlore) - Impression de tickets - Organisation du concert 	41 350 €	<ul style="list-style-type: none"> - Recette entrées piscine - Remboursement CCBVL : utilisation par les élèves de primaire - Subvention départementale pour l'utilisation de la piscine - Remboursement du FCTVA
Complexe Sportif	230 640 €	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel divers (traceuse de ligne, défibrillateur semi-automatique...) - Travaux d'éclairage du gymnase - Fluides (eau, électricité, gaz...) - Entretien de bâtiments maintenance et fournitures diverses (entretien terrain synthétique, homologation, nettoyage et retraçage des pistes...) - Etudes (Pour le parking : difficulté de stationnement et sécurisation des abords avec la circulation des bus, Refaire la piste de bicross) 	20 480 €	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement CCBVL : utilisation par les élèves de primaire - Subvention départementale pour l'utilisation des équipements - Remboursement du FCTVA
Tennis	5 500 €	Matériel divers : Défibrillateur semi-automatique, portes pour changement en régie...	20 480 €	- Remboursement du FCTVA
Éducation Physique et Sportives	1 200 €	- Fournitures diverses	16 350 €	- Remboursement éducateur mis à disposition
TOTAL	337 640 €		98 580 €	

3- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

BP 2021				
Dépenses			Recettes	
Développement durable	16 080 €	<ul style="list-style-type: none"> - Versement d'une participation de la commune aux administrés pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (enveloppe de 2 500 € - base : 15% du coût d'achat plafonné à 100 € TTC) - Opération "je jardine ma ville" (Achat de plantes, terreau, paillage...) - 3ème fête du jardin et de la nature - Mobilité : Relance Pédibus - Opération "Nettoyons la nature" - Parcours découverte interactif avec la LPO dans le parc de la Corbillière - Redevance annuelle pour les bornes publiques de recharge électrique 		
TOTAL	16 080 €		0 €	

4- ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES

BP 2021				
		Dépenses	Recettes	
État civil	3 500 €	- Contrat de maintenance - Documentation - Reliure des registres naissance, mariage, décès - Fournitures diverses (Achat de guides futurs époux, PACS, cadeaux de mariage...)	8 580 €	- Dotation Titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité)
Accueil	1 430 €	- Fournitures administratives - Documentation technique - Fournitures diverses	400 €	- Remboursement du FCTVA
Cimetière	64 250 €	- Achat fourniture - Maintenance logiciel - Eau - Fournitures administratives - Documentation diverses - Reprise de concessions échues	5 450 €	- Concession cimetière - Remboursement du FCTVA
Élections	3 065 €	- Fournitures double scrutin pour 2021 (Elections Départementales et Régionales) - Documentations techniques - Divers		
Location de salles			3 000 €	- Recettes des locations
TOTAL	72 245 €		17 430 €	

5- LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

BP 2021				
		Dépenses	Recettes	
Police municipale	28 960 €	- Investissements divers : mobiliers, imprimante - Fluides (électricité locaux PM + emplacements de marché, carburant.) - Fournitures diverses (administratives, documentations techniques, vêtements) - Entretien de véhicule + assurances - Téléphones - Contribution SPA	2 800 €	- Droits de place des emplacements de marché - Remboursement du FCTVA
Vidéoprotection	10 700 €	- Maintenance et entretien - Fluides (Electricité) - Frais de télécommunications	8 050 €	- Remboursement du FCTVA
TOTAL	39 660 €		10 850 €	

6- L'ANIMATION DE LA VILLE ET LES MANIFESTATIONS DIVERSES

BP 2021			
Dépenses		Recettes	
Animation de la ville	4 500 €	- Marché du terroir, Animations de Pâques, Noël	
Manifestations diverses	66 000 €	- Repas des aînés - Cérémonies commémoratives - Colis de Noël	
TOTAL	70 500 €		0 €

7- LA COMMUNICATION

BP 2021			
Dépenses		Recettes	
Communication	103 150 €	- Magazine de la ville - Site Web MER41 - Logiciels - Documentations techniques - Abonnements divers - Investissements divers (panneaux lumineux...) - Fournitures diverses - Matériel informatique	800 € - Remboursement du FCTVA
TOTAL	103 150 €		800 €

8- LE SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION

BP 2021			
Dépenses		Recettes	
Système d'information	54 115 €	- Matériel informatique - Téléphonie fixe, mobile et internet - Location de copieurs et de serveurs - Fournitures de petit matériel - Maintenance	500 € - Remboursement du FCTVA
TOTAL	54 115 €		500 €

9- LES SERVICES TECHNIQUES

		BP 2020	
		Dépenses	Recettes
Bâtiments et patrimoine	151 430 €	- Fluides (eau, gaz, électricité...) - Entretien et réparation de bâtiments - Fournitures diverses pour travaux en régie - Prestation de service (défibrillateurs, alarme incendie...) - Charges courantes diverses - Taxes foncières	38 870 € - Revenus des immeubles (loyers) - Remboursement du FCTVA
Espace publique Gestion courante	7 840 €	- Entretien du cimetière - Prestation de service (contrôle aire de jeux, matériels sportifs...)	
Éclairage public	65 000 €	- Electricité - Entretien et réparation - Fournitures diverses	
Espaces verts	130 250 €	- Acquisition de matériel (Micro-mulching, brûleur, binette électrique...) - Eau, Carburant - Fournitures diverses pour les entretiens de terrain - Elagage annuel - Entretien et réparations des outils	275 € - Remboursement du FCTVA
Voirie	206 000 €	- Fournitures diverses pour l'entretien des voiries - Remboursement CCBVL des travaux liés au marché de voirie programmable - Signalétique horizontale et verticale (panneaux, marquages au sol...)	
Eaux pluviales	5 000 €	- Contrat de prestation de service (entretien des réseaux)	
Défense extérieure contre l'incendie	12 250 €	- Contrôles annuels - Remplacement d'extincteurs et batteries pour éclairage de secours	
Urbanisme	500 €	- Fournitures administratives - Documentation technique	
Centre Technique Municipal	33 000 €	- Fluides (eau, gaz, électricité, carburant...) - Fournitures diverses pour travaux en régie - Achat de vêtements, chaussures et équipements de sécurité	
Véhicules techniques	144 300 €	- Acquisitions véhicules - Maintenance (Révision, CT, réparations) - Carburant	
Gestion courante diverse	70 100 €	- Fluides (Télécommunication, annonces et insertions...) - Petit outillage - Consommable techniques - Fournitures pour travaux en régie	170 € - Remboursement du FCTVA
Ménage des locaux communaux	33 800 €	- Achat d'investissement (Autolaveuse, aspirateurs, chariot de ménage...) - Fourniture de petit équipement (Distributeur de savon, balais...) - Consommable en rapport avec la crise sanitaire - Contrat de prestation de service	1 000 € - Remboursement du FCTVA
TOTAL	859 470 €		40 315 €

✓ LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

État	Compte	Budget 2021					
		Dépenses			Recettes		
		RAR 2020	BP 2021	TOTAL 2021	RAR 2020	BP 2021	TOTAL 2021
BUDGET GÉNÉRAL							
02 - AMENAGEMENT PAYSAGER PARC DE LA PASSERELLE							
		2 124,00	48 000,00	50 124,00	48 900,00	1 310,00	50 210,00
02 - 2315 - MO, travaux et SPS		2 124,00	40 000,00	42 124,00	0,00		0,00
02 - 2118 - achat parcelle AP676 "triangle"		0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		0,00
02 - 1321 - CND5		0,00		0,00	0,00		0,00
02 - 1323 - Département DDAD		0,00		0,00	0,00		0,00
02 - 1322 - Pays des Châteaux / Conseil régional prévisonnel100 000 €		0,00		0,00	48 900,00		48 900,00
02 - 1328 - Syndicat Val de d'eau et CAF		0,00		0,00	0,00		0,00
02 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	1 310,00	1 310,00
05 - REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE + AV. MAUNOURY							
		1 116 576,00	15 000,00	1 131 576,00	280 800,00	248 980,00	529 780,00
05 - 2315 - MO, SPS, OPC, étude circulat°, étude signalisat°, tricolore et		1 023 499,00	15 000,00	1 038 499,00	0,00		0,00
05 - 204182 - SIDELC		93 077,00		93 077,00	0,00		0,00
05 - 1341 - DETR		0,00		0,00	280 800,00		280 800,00
05 - 1322 - PAYS DES CHATEAUX		0,00		0,00	0,00		0,00
05 - 1323 - DEPARTEMENT DDAD		0,00		0,00	0,00		0,00
05 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	248 980,00	248 980,00
06 - AMENAGEMENT DES BUREAUX ET DE L'ACCUEIL							
		99 066,00	0,00	99 066,00	250 700,00	100 860,00	351 560,00
06 - 2313 - Maîtrise d'Œuvre et travaux		12 091,00		12 091,00	0,00		0,00
06 - 2041512 - Fonds de concours CCBVL		0,00		0,00	0,00		0,00
06 - 2184 - Mobilier		86 975,00		86 975,00	0,00		0,00
06 - 1341 - DETR		0,00		0,00	112 700,00		112 700,00
06 - 13251 - Refacturation CCBVL		0,00		0,00	138 000,00		138 000,00
06 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	100 860,00	100 860,00
10 - REQUALIFICATION RUE BARREAU							
		30 670,00	0,00	30 670,00	0,00	0,00	0,00
10 - 204182 - SIDELC		22 875,00		22 875,00	0,00		0,00
10 - 21534 - SIDELC		7 795,00		7 795,00	0,00		0,00
10 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00		0,00
11 - TRAVAUX EN REGIE							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11 - 6068-60632 /D 2315 Chap 040-R 722 Chap 042 Travaux en régie		0,00		0,00	0,00		0,00
12 - CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE							
		11 256,00	30 000,00	41 256,00	0,00	0,00	0,00
12 - 2315 - Travaux		11 256,00	30 000,00	41 256,00	0,00		0,00
12 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00		0,00
13 - REFECTION DES TENNIS DE LA CORBIÈRE							
		123,00	0,00	123,00	0,00	20 480,00	20 480,00
13 - 2313 - Travaux		123,00		123,00	0,00		0,00
13 - 1328 - Club de Tennis		0,00		0,00	0,00		0,00
13 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	20 480,00	20 480,00
16 - VOIRIE PROGRAMMABLE 2021							
		0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
16 - 2315 - travaux programmables 2021		0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		0,00
17 - REHABILITATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE ST HILAIRE							
		15 958,00	0,00	15 958,00	45 247,00	11 310,00	56 557,00
17 - 2315 - travaux		15 958,00		15 958,00	0,00		0,00
17 - 1328 - Fondation du patrimoine, Club des Mécènes, Comité pasto		0,00		0,00	30 681,00		30 681,00
17 - 1323 - Conseil Départemental		0,00		0,00	14 566,00		14 566,00
17 - 13251 - fonds de concours CCBVL		0,00		0,00	0,00		0,00
17 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	11 310,00	11 310,00
19 - TRAVAUX CIMETIERE							
		42 411,00	0,00	42 411,00	0,00	0,00	0,00
19 - 2315 - travaux		42 411,00		42 411,00	0,00		0,00
19 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00		0,00
20 - VIDEO PROTECTION							
		16 651,00	0,00	16 651,00	21 000,00	0,00	21 000,00
20 - 2315 - travaux		16 651,00		16 651,00	0,00		0,00
20 - 1341 - DETR		0,00		0,00	21 000,00		21 000,00
20 - 1323 - DEPARTEMENT DDAD		0,00		0,00	0,00		0,00
20 - 1311 - FIPD		0,00		0,00	0,00		0,00
22 - PISCINE							
		0,00	0,00	0,00	0,00	7 070,00	7 070,00
22 - 2315 - travaux		0,00		0,00	0,00		0,00
22 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00		0,00
22 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	7 070,00	7 070,00
23 - AIRE DE JAVELOT SUR LE TERRAIN D'HONNEUR							
		33 118,00	0,00	33 118,00	0,00	0,00	0,00
23 - 2138 - Travaux		33 118,00		33 118,00	0,00		0,00
23 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00		0,00
28 - CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX SUR LA RD2152							
		39 023,00	821 404,00	860 427,00	0,00	900,00	900,00
28 - 2315 - MO et Travaux		39 023,00	821 404,00	860 427,00	0,00		0,00
28 - 10222 - FCTVA		0,00		0,00	0,00	900,00	900,00
32 - GIRATOIRE RD 2152 BARREAU DE POMMEGORGE							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32 - 204 - FONDS DE CONCOURS		0,00		0,00	0,00		0,00
32 - 1323 - DEPARTEMENT (SOULTE)		0,00		0,00	0,00		0,00
TOTAL		1 406 976,00	1 014 404,00	2 421 380,00	646 647,00	390 910,00	1 037 557,00

IV- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE, budget HT

État	Compte	Budget 2021					
		Dépenses			Recettes		
		RAR 2019	BP 2021	TOTAL 2021	RAR 2019	BP 2021	TOTAL 2021
Budget Gendarmerie							
GENDARMERIE DE MER							
		265 918,00	947 265,00	1 213 183,00	737 868,00	0,00	737 868,00
	GEN2313 - MO et travaux	265 918,00	947 265,00	1 213 183,00	0,00		0,00
	GEN1341 - DETR 2019	0,00		0,00	737 868,00		737 868,00
	GEN1342 -Subvention Unité Logement				365 923,00		
	TOTAL	265 918,00	947 265,00	1 213 183,00	737 868,00	365 923,00	1 103 791,00

V- ANALYSE DE LA DETTE (tous budgets confondus)

1- Les chiffres-clés au 31-12-2020

La dette compte 21 emprunts, contractés auprès de 5 établissements prêteurs

Eléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Votre dette globale est de :	9 587 205.56 €	8 212 532.38 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.56 %	3.15 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.63 ans	13.27 ans

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 2,56%

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 587 205.56 €	100,00 %	2,56 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	9 587 205.56 €	100,00 %	2,56 %

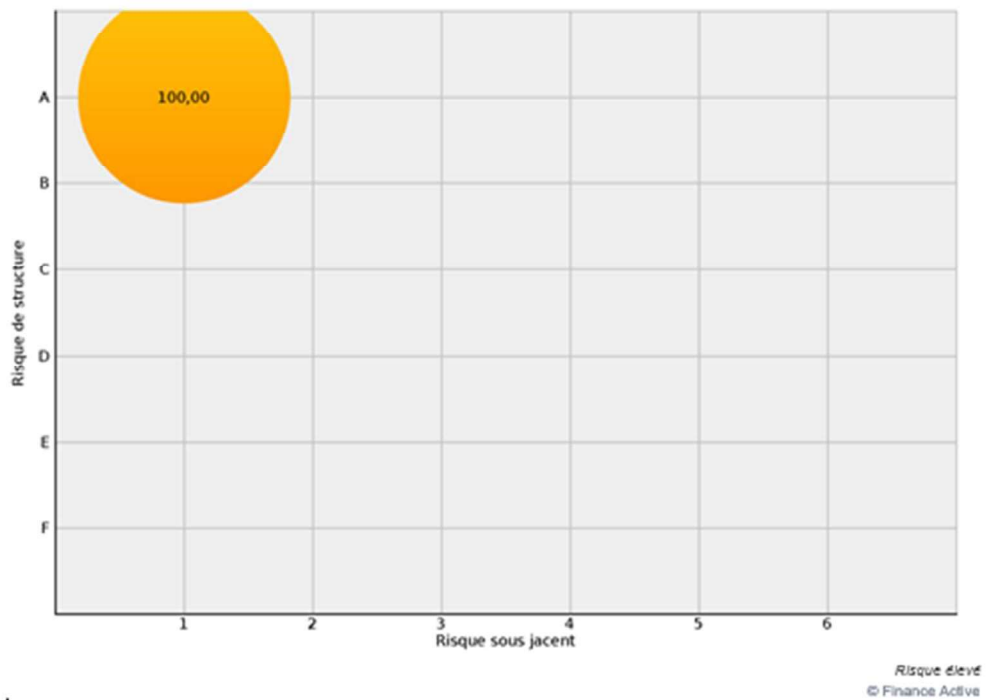
Suite aux risques portés par des emprunts structurés, dits « toxiques », basés entre autres sur des taux de change, les établissements bancaires ont mis en place une charte de bonne conduite dite « charte Gissler » pour mettre fin à la commercialisation des produits à risque.

Ainsi, 100 % de la dette de la ville de MER est classifiée en A1, « risque faible ».

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du ORD

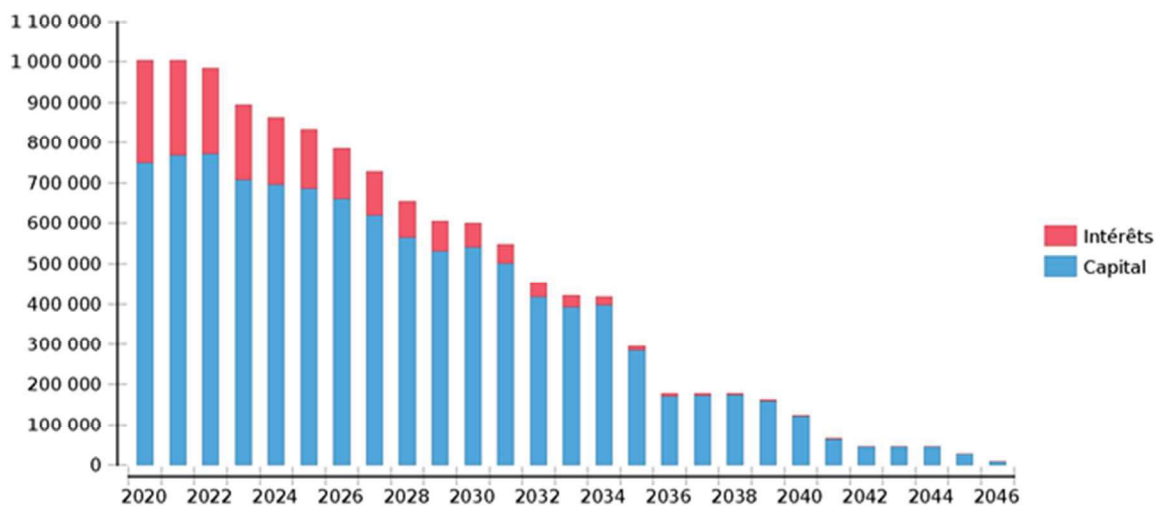


I

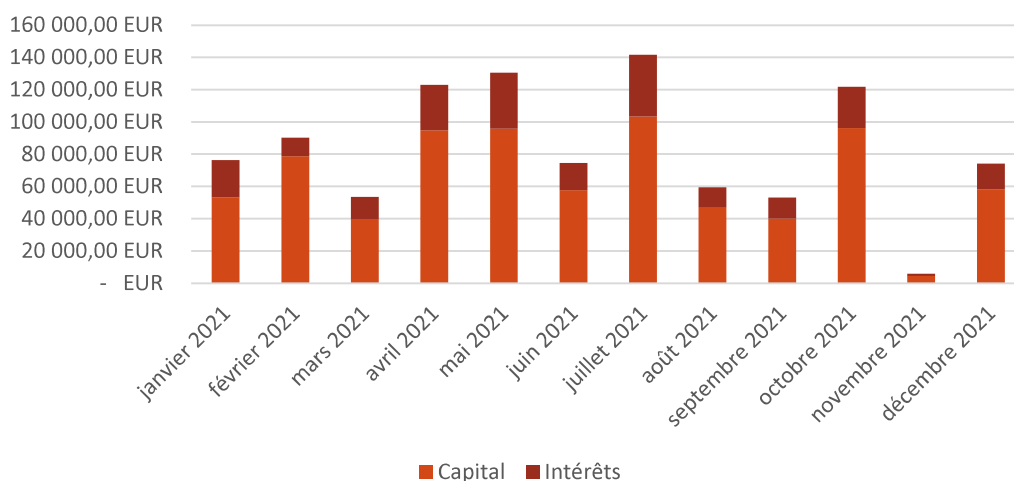
Profil d'extinction de la dette

Parmi les 21 lignes que compte l'encours, 11 vont s'éteindre d'ici fin 2026 et libérer chaque année de nouvelles marges de manœuvre.

Flux de remboursement

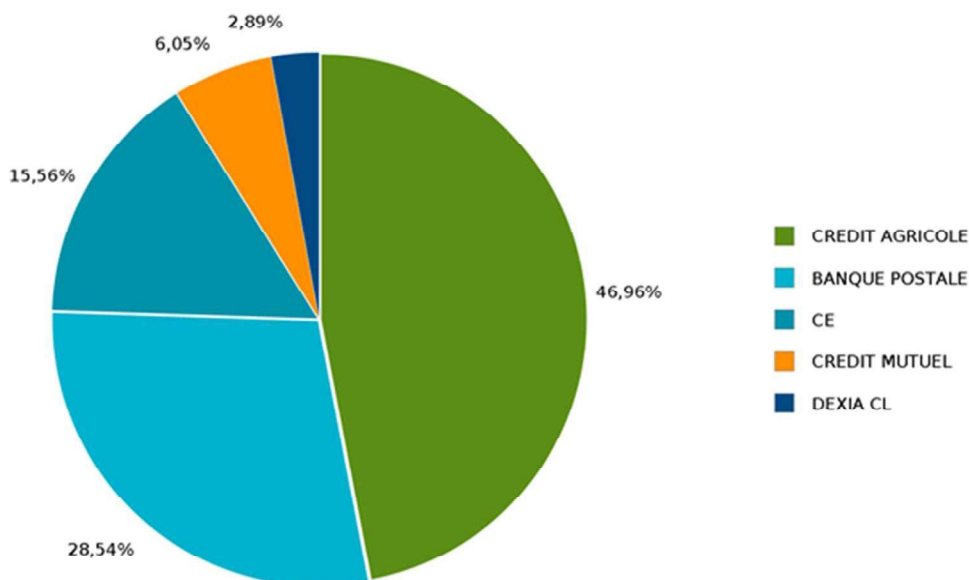


Répartition des flux de la dette sur l'exercice 2021



Répartition de la dette par établissement prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	4 502 554.83 €	46,96 %	
BANQUE POSTALE	2 735 872.90 €	28,54 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 491 600.08 €	15,56 %	
CREDIT MUTUEL	580 088.52 €	6,05 %	
DEXIA CL	277 089.23 €	2,89 %	
Ensemble des prêteurs	9 587 205.56 €	100,00 %	-

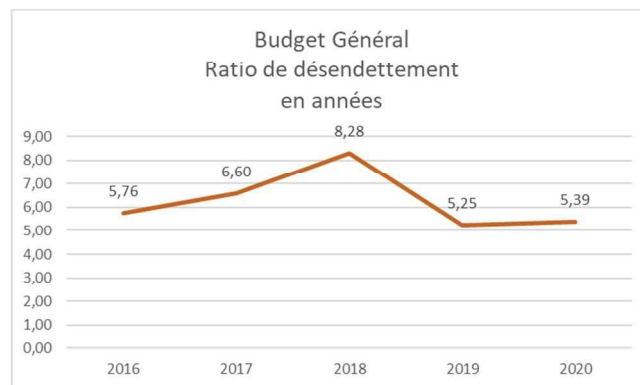


2- Ratios de désendettement

La capacité de désendettement (encours de la dette rapporté à l'autofinancement brut) est de 5.39 au 31-12-2020. Elle détermine le nombre d'années d'épargne brute nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette en capital.

- Budget Général**

Capacité de désendettement (en nombre d'années)	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio de désendettement	5,76	6,60	8,28	5,25	5,39



- Budgets Consolidés (Budget Général + Budget Gendarmerie)**

Pour information, le budget Gendarmerie a été créé le 1^{er} janvier 2019

Capacité de désendettement (en nombre d'années)	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio de désendettement	5,63	6,58	8,18	5,12	5,74

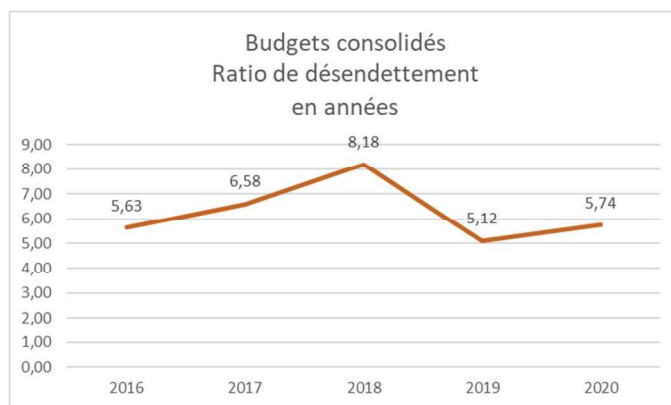


Tableau du profil d'extinction détaillé par année du capital amorti de 2021 à 2028

Prêteur	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEXIA CL	15 884,48 €	15 884,48 €	15 487,37 €	7 147,84 €				
DEXIA CL	37 645,53 €	39 418,55 €						
DEXIA CL	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €	12 393,28 €
CREDIT AGRICOLE	26 201,93 €	26 948,68 €	27 716,72 €	28 506,64 €	29 319,08 €	30 154,68 €	31 014,09 €	31 897,99 €
CREDIT AGRICOLE	36 344,35 €	38 154,05 €						
CREDIT AGRICOLE	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €	16 666,86 €				
CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
CREDIT AGRICOLE	74 656,91 €	76 998,31 €	79 413,16 €	81 903,74 €	84 472,42 €	87 121,67 €	89 854,00 €	92 672,02 €
CREDIT AGRICOLE	78 500,33 €	81 623,07 €	84 870,04 €	88 246,16 €	91 756,61 €	95 406,68 €	99 201,97 €	103 148,22 €
CREDIT AGRICOLE	36 641,80 €							
CREDIT AGRICOLE	42 336,48 €	44 042,64 €	45 817,56 €	47 664,01 €	49 584,87 €	51 583,13 €		
CREDIT MUTUEL	35 849,39 €	37 177,12 €	38 554,04 €	39 981,96 €	41 462,66 €			
CAISSE D'EPARGNE	16 578,52 €	16 924,80 €	17 267,99 €	17 618,15 €	17 969,10 €	18 339,78 €	18 711,67 €	19 091,10 €
CAISSE D'EPARGNE	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,33 €	44 133,38 €
CREDIT MUTUEL	47 250,58 €	49 707,61 €	52 292,40 €	55 011,61 €	57 872,21 €	60 881,57 €	64 047,37 €	
BANQUE POSTALE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
BANQUE POSTALE	17 597,26 €	17 880,52 €	18 168,33 €	18 460,76 €	18 757,92 €	19 059,85 €	19 366,65 €	19 678,36 €
BANQUE POSTALE	18 537,94 €	24 875,52 €	25 057,61 €	25 241,03 €	25 425,78 €	25 611,91 €	25 799,40 €	25 988,24 €
BANQUE POSTALE	51 245,02 €	68 692,14 €	69 112,10 €	69 534,66 €	69 959,79 €	70 387,52 €	70 817,88 €	71 250,85 €
CAISSE D'EPARGNE	14 897,32 €	14 992,89 €	15 089,08 €	15 185,88 €	15 283,31 €	15 381,35 €	15 480,03 €	15 579,34 €
CAISSE D'EPARGNE	28 665,96 €	28 818,18 €	28 971,24 €	29 125,08 €	29 279,76 €	29 435,24 €	29 591,56 €	29 748,71 €
	768 693,73 €	771 998,49 €	707 677,57 €	696 820,99 €	687 670,12 €	659 889,99 €	620 411,23 €	565 581,49 €

Extinction des prêts

ANNEXES

